

# I - HONORAIRES D'AGREES EN DOUANE

## A- BAREME APPLICABLE AUX MARCHANDISES IMPORTEES DONNANT LIEU A LA PERCEPTION ADVALOREM

PALIER DE TARIFS	TARIFS HT EN FCFA
Moins de 1 000 000	<b>50 000</b>
de 1 000 001 à 2 000 000	<b>80 000</b>
de 2 000 001 à 6 000 000	<b>163 000</b>
de 6 000 001 à 10 000 000	<b>240 000</b>
Au dessus de 10 000 001 :	<b>245 000 + 0,5% de la valeur CAF</b>
Remise maximum possible : <b>15%</b>	

## B- BAREME APPLICABLE A L'EXPORTATION SUR PRODUITS DIVERS

MARCHANDISES	TARIFS EN FCFA/TONNE
<u>Produits non transformés</u>	
Bananes fraîches	<b>313 FCFA/tonne</b>
Bois en grumes	<b>500 FCFA/tonne</b>
<u>Produits transformés</u>	
Bois débités	<b>700 FCFA/tonne</b>
Ebène – peaux (bœuf antilopes)- palmistes	
tourteau de coton- bananes séchés	<b>400 FCFA/tonne</b>
Coton	<b>700 FCFA/tonne</b>
Huile de palme	<b>500 FCFA/tonne</b>
Hévéa	<b>1500 FCFA/tonne</b>

- Pour tous les produits ne figurant pas sur cette liste, il sera fait application du barème ci-dessus.
- Les marchandises en provenance ou à destination du TCHAD, de la RCA ou du Congo bénéficient d'un taux unique d'honoraires d'agréés en douane de **1,50% ad valorem**.
- Les taux d'honoraires d'agréés en douane pourront subir un abattement de fidélité dans une **limite maximal de 15%**

## II - TARIFS DES SERVICES DE TRANSIT A L'IMPORTATION

(Tarifs hors taxes, TVA et autres taxes éventuelles en sus)

### A. DEBOURS

Tous les débours seront refacturés à l'identique sur justificatifs.

### B. FRAIS DE DOSSIERS

Les frais de dossiers sont fixés forfaitairement à **25 000 FCFA** par dossier, quelle que soit l'opération. Ces frais couvrent : les différents couts relatifs à l'informatique (cout d'intervention, consommables, machines, ruban, papiers etc...), les visites en douanes, les formalités administratives divers (SGS, change, ONPC ...).

### C. FRAIS PARTICULIERS

En ce qui concerne les frais particuliers, la facturation sera la suivante :

Engagements cautionnés et frais bancaires (D 15, D 11, régime suspensif, D 18 et tous autres frais bancaires) : **0,25%** ad valorem/trimestre.

Engagements tiers détention : **0,50%** ad valorem le 1er mois  
: **0,40%** ad valorem les mois suivants et par mois.

Pour les débours non provisionnés : **2%** des débours pour le 1<sup>er</sup> mois et taux bancaire pour les mois suivants.

Passage magasin conteneurs de groupage : **5 547 FCFA** par dossier pour les produits sensibles et  
: **6 556 FCFA** par dossier pour les autres produits.

## III-OPERATION SUR PRODUITS DIVERS A L'EXPORTATION

(Tarifs hors taxe, TVA et autres taxes éventuelles en sus)

### A. DEBOURS

Tous les débours seront refacturés à l'identique sur justificatifs.

### B. FRAIS DE DOSSIERS

Les frais de dossiers sont fixés forfaitairement à **35 000 FCFA** par dossiers quelle que soit l'opération. Ces frais couvrent : les différents couts relatifs à l'informatique (cout d'intervention, consommables, machines, ruban, papiers, etc ...). Les visites en douane, les formalités administratives diverses (SGS, change, ONPC...).